



Mâcon, le 18 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES EN SAÔNE-ET-LOIRE

Comme chaque année à l'occasion de la période estivale, les services de l'État ont renforcé leur présence sur le terrain lors de l'Opération Interministérielle Vacances.

Ainsi, la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont réalisé 407 interventions de contrôles. L'ARS a organisé la réalisation de 502 prélèvements pour s'assurer de la qualité des eaux de baignades.

Cette année, l'une des priorités de l'OIV portait sur le contrôle des manifestations touristiques, la DDPP a donc renforcé sa présence sur ce type de manifestation et sur les marchés de plein air, qui attirent de nombreux touristes à la recherche de produits locaux.

La grande majorité des professionnels étaient en conformité avec la loi ou ne présentaient que des irrégularités mineures qui ont donné lieu à l'envoi d'un simple avertissement aux professionnels concernés.

Autre point positif, les contrôles réalisés chez les restaurateurs ont montré une meilleure appropriation et utilisation de la dénomination « fait maison », recherchée par les consommateurs qui souhaitent consommer des produits préparés sur leur lieu de vacances.

Néanmoins, 29 injonctions administratives ont été adressées à des professionnels demandant une remise en conformité dans un délai contraint. Ces injonctions portaient notamment sur le respect des règles d'hygiène, l'étiquetage des produits (alimentaires ou non tels que des meubles ou des articles en cuir), ou encore l'affichage des prix.

Enfin, 4 procès-verbaux ont été dressés à l'ensemble des professionnels présentant des manquements graves à la réglementation en vigueur (non-respect de la chaîne du froid, pratique commerciale trompeuse),

1 restaurant a fait l'objet d'une fermeture administrative et 220 kg de denrées alimentaires conservées à des températures non adaptées ont été saisies dans plusieurs supermarchés.

La DDCS a en charge le contrôle des activités physiques et sportives et des accueils de mineurs (centre de loisirs, colonies, camps scouts), ces contrôles ont également mis en évidence un bon respect global de la réglementation. Des anomalies peu importantes ont entraîné l'envoi d'avertissements aux gestionnaires concernés.

Enfin, une piscine présentant des anomalies importantes de sécurité fera sans doute l'objet d'une fermeture avant la saison prochaine et un centre équestre, dans lequel a été relevées de nombreuses anomalies, fera l'objet d'un suivi particulier.

Sur les 502 bulletins d'analyses, environ 100 non conformités ont fait l'objet d'une information écrite auprès des gestionnaires des établissements par l'ARS afin de résoudre les anomalies constatées.

Quatre piscines ont dû faire l'objet d'une fermeture temporaire, suite à des résultats chimiques non conformes mais trois ont pu réouvrir rapidement grâce à des mesures correctives efficaces.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'écho que vous en ferez dans vos médias.



Contacts :

[Service de la communication interministérielle \(SCI\)](#)

Tél. 03 85 21 81 59 / 82 33 / 28 58

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

francis.treff@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](#)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](#)